



# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Objet : Règlementation temporaire de la circulation

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA ;

Considérant que dans le cadre des travaux de voirie 2022, réalisées par l'entreprise EUROVIA, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés.

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux de voirie 2022, la circulation sera règlementée comme suit, du mardi 13 septembre au jeudi 20 octobre 2022 :

-La vitesse sera limitée à 50km/h

-La chaussée sera réduite et une circulation alternée manuelle sera mise en place.

#### **Les voies communales concernées sont les suivantes :**

Barbançe, l'Hermitte, La Croix de Pierre, La Plaine, Sadours et Borigaldet.

**ARTICLE 2 :** La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 12 septembre 2022  
François DANEMANS  
Maire,

RF	
PREFECTURE D' AURILLAC	
Contrôle de légalité	Place
Date de réception de l'avis public: m	rdi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
015-200086494-20220918-AR_2022-021-X0	rdi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

ean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL.

rdi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)

rdi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

[mairie@puycapel.fr](mailto:mairie@puycapel.fr)